



DIRECTION GENERALE DES PONTS ET CHAUSSEES

DIRECTION DES ETUDES

LA BANQUE AFRICAINE DU DEVELOPPEMENT

**Appel d'Offres International ouvert
 Procédure Matérielle**

Maître d'Ouvrage : Ministère de l'Équipement de l'Habitat et de l'Infrastructure,
 Direction Générale des Ponts et Chaussées

Projet : Projet de Modernisation des Infrastructures Routières

Intitulé du Marché : Travaux de réhabilitation de la Route Régionale RR75E2 du pk 0 au pk 23 dans le gouvernorat de Jendouba- Troisième tranche complémentaire

Prêt BAD N°: 2000130014380

Prêt AGTF N°: 5050130000151

No de l'AOIO: 15/DGPC/2021

Émis le : 02 Juillet 2021

1. L'invitation à soumissionner suit l'avis général d'acquisition pour ce projet qui a été publié sur UNDB online et sur le site Web du groupe de la Banque Africaine de Développement (www.afdb.org) le 28 octobre 2015, sur le site web du Ministère de l'Équipement www.equipement.tn et aux journaux le 27 et le 28 Octobre 2015.
2. Le Gouvernement Tunisien a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement en diverses monnaies à l'effet de Projet de Modernisation des infrastructures routières (PMIR). Il est prévu que le reliquat de ce prêt soit appliqué aux règlements éligibles faisant partie du contrat pour le Projet de Modernisation des Infrastructures Routières composante I: Aménagement du Réseau Classé. Cette tranche concerne la réhabilitation de la route régionale RR75E2 du pk 0 au pk 23 dans le gouvernorat de Jendouba - 3ème Tranche complémentaire.
3. La Direction Générale des Ponts et chaussées relevant du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure, agissant en qualité de Maître d'Ouvrage, sollicite par la présente des Offres fermées de la part de Soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'exécution des travaux, tels que définis dans le dossier d'appel d'offres des Travaux de Réhabilitation de la route régionale RR75E2 du pk 0 au pk 23 dans le gouvernorat de Jendouba - 3ème Tranche complémentaire.
4. Sont admis à concourir, au titre du présent appel d'offres international ouvert et peuvent soumissionner :
 - a) Les entreprises ou groupements solidaires d'entreprises étrangères (spécialisées et qualifiées en travaux routiers et ouvrages d'art.

- b) Les entreprises ou groupements solidaires d'entreprises Tunisiennes, agréées pour l'activité Routes:
- b-1. A titre individuel : Spécialité R0 - Entreprise générale catégorie 5 et plus et R3: Spécialité Ouvrage d'Art catégorie 5 et plus.
- b-2. En cas de groupement : Le chef de file doit avoir l'agrément R0 - Entreprise générale catégorie 5 et plus et chacun des autres membres du groupement doit avoir l'agrément R0 - Entreprise générale catégorie 5 et plus ou R3 Spécialité Ouvrage d'Art catégorie 5 et plus. Dans tous les cas, le groupement doit cumuler les agréments R0 et R3 catégorie 5 et plus.
- c) et les groupements d'entreprises qui peuvent être constitués entre les entreprises désignées en a) et b) ci-dessus.
- Sous- traitance fondations profondes: il est requis des entreprises ou groupement d'entreprises tunisiennes désirant participer ou de leurs sous-traitants, l'agrément B1 : fondations spéciales-catégorie unique.
5. Les soumissionnaires éligibles intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires et inspecter le dossier d'appel d'offres aux bureaux de la Direction Générale des ponts et chaussées relevant du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure pendant l'horaire administratif.
- Adresse : Boulevard Habib Chrita, Cité Jardins-1030 Tunis - Tunisie
Téléphone : 71 848161
Fax : 71 849720
Adresse –mail : dgpc@mehat.gov.tn
6. **Le dossier d'appel d'offres (en langue française)**, peut être acheté par tout Soumissionnaire en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessus contre un paiement non remboursable à raison de **Trois Cent Dinars (300 DT)**. IL sera procédé au versement de cette somme **au compte courant postal CCP n° 623-45**, au nom de monsieur le régisseur des recettes de la Direction Générale des Ponts et Chaussées.
7. Les dispositions dans les instructions aux soumissionnaires et dans les conditions générales du contrat sont les dispositions du dossier d'appel d'offres de la Banque Africaine de Développement: **Passation des marchés pour l'acquisition de travaux**. Une marge de préférence sera accordée aux entreprises nationales. Voir les documents d'Appel d'offres pour les informations détaillées.
8. Les offres doivent être soumises par voie postale sous plis recommandés et fermés ou par rapide poste à l'adresse indiquée ci-dessus ou peuvent être remises directement au bureau d'ordre central du Ministère avec accusé de réception à l'adresse ci-dessus au plus tard à **9h30 le 17/08/2021**. Les offres doivent être accompagnées d'une **garantie de soumission valable 120 jours** à partir de la date limite de réception des offres pour un montant de **975 000 Dinar Tunisien**.
Ce montant peut être présenté en Dinars Tunisien ou son équivalent en monnaie librement convertible 15 jours avant la date limite de remise des offres selon le cours de la Banque Centrale de Tunisie.
9. Les offres électroniques ne seront pas autorisées. Les Offres hors délai seront rejetées. Les Offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants désignés des Soumissionnaires qui désirent être présents et ce le **Mardi 17 Août 2021 à 10h00** au Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Infrastructure à la salle de réunion de la Direction Générale des Ponts et Chaussées.

Adresse : Boulevard Habib Chrita, Cité Jardins-1030 Tunis – Tunisie.